

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie croissance conservatrice américaine Aston Hill (auparavant Catégorie croissance américaine Aston Hill) que vous devriez connaître. Vous trouverez des détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca, ou consultez le site www.astonhill.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

## BREF APERÇU

Code du fonds :	AHF 183	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Date de création de la série :	12 mai 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Valeur totale du fonds au 23 mars 2016 :	3 847 566,71 \$		
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,44 %	Placement minimal :	2 000 \$

## Dans quoi le fonds investit-il?

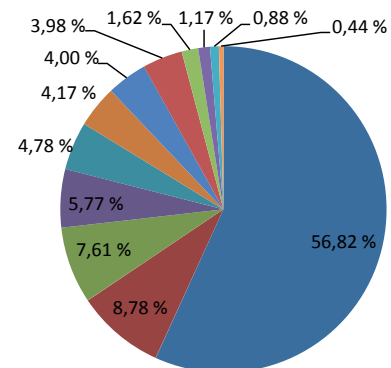
Le fonds investit principalement dans des actions de sociétés américaines.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 23 mars 2016. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (au 23 mars 2016)

1. Walt Disney	1,09 %
2. Comcast Corporation	0,98 %
3. Microsoft Corp	0,97 %
4. Citigroup Inc.	0,96 %
5. Unitedhealth Group Inc.	0,95 %
6. SPDR S&P 500 ETF Trust	0,94 %
7. CVS Health Corp	0,94 %
8. Nike Inc.	0,87 %
9. Home Depot Inc.	0,86 %
10. Blackrock Inc.	0,85 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements</b>	<b>9,42 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>	<b>87</b>

### Répartition des placements (au 23 mars 2016)



Trésorerie et équivalents de trésorerie	56,82 %
Finance	8,78 %
Biens de consommation discrétionnaire	7,61 %
Technologies de l'information	5,77 %
Biens de consommation de base	4,78 %
Industrie	4,17 %
FNB	4,00 %
Santé	3,98 %
Services publics	1,62 %
Énergie	1,17 %
Matériaux	0,88 %
Services de télécommunications	0,44 %

### Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### Quel a été le rendement du fonds?

Il n'y a pas de données sur le rendement passé, car les actions de série I sont en circulation depuis moins d'une année.

#### Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

#### Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins de 12 mois consécutifs.

### À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau de risque moyen;
- recherchent une exposition aux actions américaines;
- investissent avec un horizon de placement de moyen à long terme.

**!** N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement en titres à revenu fixe.

### Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux actions de la série I.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2015, les frais du fonds s'élevaient à 0,50 % de sa valeur, ce qui correspond à 5,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion d'actifs Aston Hill inc. a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,44 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,06 %
<b>Frais du fonds</b>	0,50 %

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais relatifs à la convention de compte de série I	Vous devez nous payer des frais de consultation distincts sur lesquels nous nous serons entendus et qui n'excéderont pas 2,00 %.
Frais de négociation à court terme	2,00 % de la valeur des actions que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.

#### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

#### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc.  
77, rue King Ouest  
Bureau 2110, C.P. 92  
Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1G8

Téléphone : 416-583-2300  
Sans frais :  
1-800-513-3868  
Courriel : [info@astonhill.ca](mailto:info@astonhill.ca)  
[www.astonhill.ca](http://www.astonhill.ca)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilières.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilières.ca).